

Si l'état ci-dessus montre l'étendue du territoire que chaque inspecteur doit parcourir pour se rendre dans les municipalités scolaires placées sous son contrôle, s'il fait voir le nombre des écoles qu'il doit visiter et celui des élèves qui fréquentent ces écoles, il ne tient pas compte du plus ou moins de difficultés des communications et ne mentionne pas les autres obligations multiples qui sont attachées à sa charge, telles que la préparation des bulletins d'inspection, du rapport annuel et du grand tableau statistique qui l'accompagne, la tenue des enquêtes et une foule d'autres travaux supplémentaires qui leur sont demandés journellement par mon département.

Avec les obligations qui leur incombent actuellement, il est presque matériellement impossible à un certain nombre d'inspecteurs de remplir les devoirs que les règlements scolaires leur imposent relativement aux visites d'inspection.

Car, si on retranche sur les 365 jours de l'année :

Les dimanches.....	52
Les congés de semaine.....	52
Les vacances.....	45
Les fêtes et les congés extra.....	20
Perte de temps pour cause de maladie, mauvais temps, etc.....	30

Soit.....199 jours,  
il ne reste plus que 166 jours ouvrables.

Si maintenant de ces 166 jours les inspecteurs d'écoles catholiques défalquent encore 45 jours pour se conformer au règlement du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique qui les oblige à ne pas commencer leur tournée d'inspection avant le 15 d'octobre, il ne leur reste que 121 jours pour faire leur visites, qui doivent être, comme l'on sait, de pas moins de deux heures pour les écoles modèles et les académies.

Avec l'état de choses existant, notre système d'inspection, tout en ayant pro-

duit des résultats très appréciables, n'en est pas moins susceptible de quelques améliorations.

Pour en arriver à un degré d'efficacité plus complet, deux projets se présentent, dignes l'un et l'autre d'être étudiés et discutés.

Le premier consisterait à former de nouveaux districts d'inspecteurs avec des traitements analogues à ceux qui leur sont accordés maintenant; le second, celui qui, à mon sens, produirait les meilleurs résultats, aurait pour objet de ranimer les districts d'inspection de façon à ce que le travail de chaque inspecteur fût autant que possible également réparti et d'ajouter, à un traitement fixe, une rémunération quelconque pour la visite de chaque école faite suivant les règlements imposés par les comités du Conseil de l'Instruction publique.

Il est évident que les inspecteurs d'écoles ne sont pas suffisamment rétribués. Les frais de voyage de leur tournée d'inspection, surtout des inspecteurs protestants dont les districts sont plus étendus à cause du peu de densité de la population protestante, absorbent une grande partie de leur traitement qui n'a pas varié d'une manière sensible depuis le jour où le système d'inspection scolaire a été inauguré dans cette province, quoique la vie ait considérablement augmenté et que le travail qu'on les oblige de faire ait plus que doublé.

J'espère que le gouvernement voudra bien prendre en sa sérieuse considération cette question de l'inspection des écoles qui est digne, à tous égards, d'intérêt et mérite d'attirer son attention.

#### LE TRAVAIL DE BUREAU

Depuis plusieurs années, le travail fourni par les employés de mon département a augmenté dans des proportions considérables, comme il est facile de le